

Jurisprudence**Informations concernant l'affaire****ID national:** 36698**État membre:** Luxembourg**Nom commun:** AAA a.s.b.l./ BBB S.A., CCC s.à r.l.**Type de décision:** Autre**Date de la décision:** 12/10/2011**Juridiction:** Cour d'appel**Objet:****Demandeur:****Défendeur:****Mots clés:****Articles de la directive**

Unfair Contract Terms Directive, [Article 2](#) Unfair Contract Terms Directive, [Article 3, 1.](#) Unfair Contract Terms Directive, [Article 3, 2.](#) Unfair Contract Terms Directive, [Article 3, 3.](#) Unfair Contract Terms Directive, [Article 6, 1.](#) Unfair Contract Terms Directive, [Article 6, 2.](#) Unfair Contract Terms Directive, [Article 7](#)

Note introductive

Principes pas disponible.

Faits

La demanderesse était une association pour la protection des droits des consommateurs. Les défendeurs fournissaient des services téléphoniques et appliquaient leurs conditions générales des affaires aux contrats avec leurs clients. La demanderesse a prétendu que les conditions générales des affaires contenaient plusieurs clauses abusives et violaient ainsi la loi modifiée du 25 août 1983 relative à la protection juridique du consommateur. De plus, la demanderesse a demandé la publication de la décision en vertu de l'article 5 de la loi modifiée du 25 août 1983 relative à la protection juridique du consommateur. Puisqu'il n'a été fait droit qu'à une partie de ses demandes par la cour de première instance, la demanderesse a fait appel de cette décision.

Question juridique**Décision**

La Cour d'appel a confirmé la décision de la cour de première instance. Certaines des clauses contenues dans les conditions générales des affaires devaient être considérées comme abusives et déclarées nulles. En plus, la Cour d'appel a ordonné aux défendeurs de payer une amende de 100 Euros pour toute application future des clauses en questions. Une décision sur la publication de la décision n'a pas été rendue.

La décision a appliqué les articles 1, 2 et 4 de la loi modifiée du 25 août 1983 relative à la protection juridique du consommateur transposant les articles 3, 6 et 7 de la Directive 93/13/CEE du Conseil, du 5 avril 1993, concernant les clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs.

Texte intégral: [Texte intégral](#)

Affaires liées

Aucun résultat disponible

Doctrine

Aucun résultat disponible

Résultat